ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Accès au grade d'agent social principal de 1ère classe

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie-CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux

ARRETE

Article 1: Le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme AUBE Marie-Patricia , agent social principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable
Mme BELLENCONTRE Patricia , agent social principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/07/ 2025 Favorable
Mme HUBERT Marie-Ange , agent social principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	3	01/07/ 2025 Favorable
Mme LETULLIER Christine , agent social principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	4	01/07/ 2025 Favorable
Mme MALLET Nicole , agent social principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	5	01/07/ 2025 Favorable
Mme RONDEL Katia , agent social principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	6	01/07/ 2025 Favorable
Mme SANSON Brigitte, agent social principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	7	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables: 11 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 11 Total promus: 7 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes: 7

- Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr
- Article 3: Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.